

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 27-janv.-2015 Date de révision 15-févr.-2024 Numéro de révision 5

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

# 1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Cat No. : B22658
Synonymes Infusorial earth

Formule moléculaire SiO2 Numéro d'enregistrement REACH -

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement(utilisation d'intermédiaires)Utilisations déconseilléesPas d'information disponible

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société . .

Thermo Fisher (Kandel) GmbH Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

**Distributeur suisse -** Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

ALFAAB22658

### Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

### Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

# **Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)

Catégorie 2 (H319)

Catégorie 3 (H335)

Catégorie 1 (H372)

# **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

# 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

### **Danger**

# Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Poumons

### Conseils de prudence

P280 - Porter un équipement de protection des veux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

# 2.3. Autres dangers

Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Silica, amorphous, diatomaceous earth	68855-54-9	EEC No. 272-489-0	56	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373i)
				Eye Irrit. 2 (H319)
Cristobalite	14464-46-1	EEC No. 238-455-4	< 40	STOT RE1 (H372)
Quartz	14808-60-7	EEC No. 238-878-4	< 4	STOT RE 2 (H373)

Numéro d'enregistrement REACH	-
-------------------------------	---

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

# **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

# 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

La substance est ininflammable; utiliser l'agent le plus approprié pour éteindre l'incendie environnant.

### Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Aucun raisonnablement prévisible.

### Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 6.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Liste source (s): Belgique - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 France - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?reflNRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Cristobalite		STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA / VME: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA / VLA-ED: 0.05
		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures). restrictive	uren	mg/m³ (8 horas)
		Carc. respirable fraction	limit		
Quartz		STEL: 0.3 mg/m3 15 min	TWA / VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA / VLA-ED: 0.05
		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures). restrictive	_	mg/m³ (8 horas)
		Carc. respirable fraction	limit		·

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Silica, amorphous,		TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> (8			
diatomaceous earth		Stunden). AGW -			
		TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> (8			
		Stunden). MAK			
Cristobalite			TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8
			horas TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	uren	tunteina
			8 horas		
			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		
Quartz			TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8
			horas TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	uren	tunteina
			8 horas		
			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Silica, amorphous,	MAK-TMW: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 8		TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8	
diatomaceous earth	Stunden		Stunden	godzinach	
				TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8	
				godzinach	
Cristobalite	MAK-TMW: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8
	8 Stunden	timer	Stunden	godzinach	timer
		TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 timer			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
		STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15			TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
		minutter			STEL: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 15
		STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 15			minutter, value
		minutter			calculated;dust
					containing
					.alphaQuartz,
					Cristobalite and/or
					Tridymite is evaluated
					by summation formula.
					At the same time, the
					values for Nuisance
					dust must be observed
					respirable dust STEL: 0.45 mg/m <sup>3</sup> 15
					minutter, value
					calculated;dust
					containing
					.alphaQuartz,
					Cristobalite and/or
					Tridymite is evaluated
					by summation formula.
					At the same time, the
					values for Nuisance
					dust must be observed

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

minuter, value calculated;the Other mining and quarry (industry code 08). Civil engineering (industry code 08). Civil engineering (industry code 08). Civil engineering (industry code 18). Card to the same time, values for Nuisan dust must be obserted and the same time, values for Nuisan dust must be obserted and the same time, values for Nuisan dust must be obserted and the same time, values for Nuisan dust must be obserted and the same time, values for Nuisan dust must be obserted and the value of the values for Nuisan dust must be obserted and values for Nuisan dust must be obserted an		 	 	
Civil engineering (industry code 42) vuntil February 1 2022;dust containi alphaQuartz, Cristobalite and/o	Quartz	TWA: 0.1 mg/m³ 8 timer STEL: 0.6 mg/m³ 15 minutter STEL: 0.2 mg/m³ 15		STEL: 0.3 mg/m³ 15 minutter. value calculated;the Other mining and quarrying (industry code 08) and Civil engineering (industry code 42) valid until February 1, 2022;dust containing alphaQuartz, Cristobalite and/or Tridymite is evaluated by summation formula At the same time, the values for Nuisance dust must be observed respirable dust TWA: 0.05 mg/m³ 8 timer TWA: 0.1 mg/m³ 8 timer TWA: 0.3 mg/m³ 8 timer TWA: 0.9 mg/m³ 15 minutter. value calculated;dust containing alphaQuartz, Cristobalite and/or Tridymite is evaluated by summation formula At the same time, the values for Nuisance dust must be observed total dust STEL: 0.15 mg/m³ 15 minutter. value calculated;dust containing alphaQuartz, Cristobalite and/or Tridymite is evaluated by summation formula At the same time, the values for Nuisance dust must be observed total dust STEL: 0.15 mg/m³ 15 minutter. value calculated;dust containing alphaQuartz, Cristobalite and/or Tridymite is evaluated by summation formula At the same time, the values for Nuisance dust must be observed enspirable dust STEL: 0.3 mg/m³ 15 minutter. value calculated;the Other mining and quarrying (industry code 08) and Civil engineering (industry code 42) valid until February 1, 2022;dust containing alphaQuartz, Cristobalite and/or
(industry code 42) vuntil February 1 2022;dust containi .alphaQuartz, Cristobalite and/o Tridymite is evalua by summation form At the same time, values for Nuisandust must be obser				(industry code 42) valid until February 1, 2022;dust containing .alphaQuartz,

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Silica, amorphous,		TWA-GVI: 2.4 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.		
diatomaceous earth		satima. respirable dust	respirable dust		
		TWA-GVI: 6 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 3.6 mg/m <sup>3</sup> 15 min		
		satima. total dust,			
		inhalable particles			
Cristobalite		TWA-GVI: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
		satima.	respirable dust		hodinách. respirable
			STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 min		fraction

# Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Quartz	TWA-GVI: 0.1 mg/m³ 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	satima. regulated under	respirable dust	hodinách. dust
	Quartz sand respirable	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 min	
	dust; respirable particle	-	

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Silica, amorphous,					TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 8
diatomaceous earth					klukkustundum.
					respirable fraction
					Ceiling: 3 mg/m <sup>3</sup>
					respirable dust
Cristobalite	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 8
	tundides. respirable			órában. AK	klukkustundum. total
	dust				dust
					TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8
					klukkustundum.
					respirable fraction
					Ceiling: 0.3 mg/m³ total
					dust
					Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
					respirable dust
Quartz	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 8
	tundides. respirable			órában. AK	klukkustundum. total
	dust				dust
					TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
					klukkustundum.
					respirable fraction
					Ceiling: 0.6 mg/m³ total
					dust
					Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
					respirable dust

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Cristobalite		TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
		respirable fraction IPRD			_
Quartz		TWA: 0.1 ppm			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
		respirable fraction IPRD			
		Silicon dioxide variation			

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Silica, amorphous, diatomaceous earth			TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 8 urah respirable fraction		
Cristobalite	TWA: 1 mg/m³ 1154 containing >70% Silicon dioxide in dust;limit is for total mass of aerosols MAC: 3 mg/m³			TLV: 0.05 mg/m³ 8 timmar. NGV	
Quartz	TWA: 1 mg/m³ 1153 glass;in the form of disintegration aerosol;limit is for total mass of aerosols TWA: 1 mg/m³ 1154 containing >70% Silicon dioxide in dust;limit is for total mass of aerosols MAC: 3 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³ 8 hodinách STEL: 0.5 mg/m³ 15 minútach		TLV: 0.1 mg/m³ 8 timmar. NGV	

# Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

# Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Silica, amorphous, diatomaceous earth 68855-54-9 ( 56 )				DNEL = 0.05mg/m <sup>3</sup>

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Silica, amorphous, diatomaceous earth 68855-54-9 ( 56 )			PNEC = 100mg/L	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

d'urgence si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

Solide

d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée: -** Filtrage des particules: EN149: 2001 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Gris clair Odeur Inodore

Seuil olfactifAucune donnée disponiblePoint/intervalle de fusion1710 °C / 3110 °FPoint de ramollissementAucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullition2230 °C / 4046 °F

Inflammabilité (Liquide) Sans objet Solide

Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'explosivité

Aucune information disponible
Aucune donnée disponible

Point d'éclair Sans objet Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH 5 - 10

Viscosité Sans objet Solide

Hydrosolubilité Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Pression de vapeur 10 mmHg @ 1732 °C

Densité / Densité 1.9 - 2.35

**Densité apparente**Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

Formule moléculaire SiO2 Masse molaire 60.0843

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible.

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Silica, amorphous, diatomaceous earth	-	-	LC50 > 2.6 mg/L (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

> Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Cristobalite			Cat. 1	Group 1
Quartz			Cat. 1	Group 1

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles

Système respiratoire.

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

répétée;

Catégorie 1

Organes cibles Poumons.

j) danger par aspiration; Sans objet

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

Dégradabilité

Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne

et vPvB nécessitent aucune évaluation.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel® Date de révision 15-févr.-2024

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

<u>14.6. Précautions particulières à</u> Pas de précautions spéciales requises. prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### **Inventaires internationaux**

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Silica, amorphous, diatomaceous	68855-54-9	272-489-0	-	-	Х	X	KE-21796	Х	Х

# Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

earth									
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4	-	-	X	X	KE-09017	X	X
Quartz	14808-60-7	238-878-4	-	-	X	X	KE-29983	Х	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Silica, amorphous, diatomaceous earth	68855-54-9	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
Cristobalite	14464-46-1	X	ACTIVE	Х	-	Х	X	Х
Quartz	14808-60-7	X	ACTIVE	Х	_	X	Х	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

# Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Silica, amorphous, diatomaceous earth	68855-54-9	-	-	-
Cristobalite	14464-46-1	-	-	-
Quartz	14808-60-7	-	-	-

# Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Silica, amorphous, diatomaceous earth	68855-54-9	Sans objet	Sans objet
Cristobalite	14464-46-1	Sans objet	Sans objet
Quartz	14808-60-7	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

# Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = non dangereux pour les eaux (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Cristobalite	nwg	
Quartz	nwg	Krebserzeugende Stoffe - respirable dust PM4 : 0.5 mg/m <sup>3</sup>
		(Massenkonzentration)

	Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Γ	Cristobalite	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 25
Γ	Quartz	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 25

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Légende

nouvelles

section 8(b), inventaire

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques,

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

ENCS - Liste iaponaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

canadienne des substances non domestiques

Inventory of Chemical Substances)

EC50 - Concentration efficace 50%

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

CAS - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable
 RPE - Équipement de protection respiratoire
 LC50 - Concentration létale à 50%
 NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

Dangerous Goods Code par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 ICLP1:

**Dangers physiques** D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

# Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de préparation 27-janv.-2015

Filter aid, Celite Hyflo Super-cel®

Date de révision 15-févr.-2024

Date de révision 15-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

# Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité